

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR
LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

Qu'en vertu de l'article 1007 du Code municipal du Québec, je vous informe que le rôle général de perception 2023 est complété et déposé à mon bureau le 14 février 2023 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À STE-CROIX, comté de Lotbinière ce 14^e jour du mois de février en l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le 14^e jour de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de février en l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière